

REPERAGE PLOMB – RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX DANS LES REVETEMENTS ET MATERIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION

(Hors champ du code de la santé publique)

Adresse du bien immobilier

7, Route de la Bourgade
83490 LE MUY
Section cadastrale AP, Parcelle(s) n° 188
Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété
Type de bâtiment : Autres

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Propriétaire :
SAIEM de construction de DRAGUIGNAN - 247, Rue Jean Aicard- 83300 DRAGUIGNAN
Donneur d'ordre :
SAIEM de construction de DRAGUIGNAN - 247, Rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN

Le repérage suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux

Nature des travaux : **Remise en état des peintures des menuiseries intérieures et extérieures.**

Décapage des ouvrages métalliques peints contenant du plomb

Rénovation / Réhabilitation : OUI

Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	BOUDSOCQ Herve
N° de certificat de certification	C2023-SE03-015, 20/04/2023
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	WE.CERT
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	10583931804
Date de validité :	31/12/2023

Ce repérage plomb avant travaux a été rédigé par BOUDSOCQ Herve le 18/09/2023.



Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce repérage n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	HEURESIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Pb200i / 1274
Nature du radionucléide	57 Co
Date du dernier chargement de la source	14/02/2023
Activité à cette date et durée de vie de la source	185 MBq - 14/02/2025

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenant
Ensemble de l'immeuble	Remise en état des peintures des menuiseries intérieures et extérieures. Décapage des ouvrages métalliques peints contenant du plomb La recherche de plomb se fera en considérant la totalité des matériaux, produits et équipements composant le bâti., toutefois en se référant à l'annexe A de la norme NF X46-035 de juin 2021.	Non renseigné

1. Rappel des références réglementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- D'après la Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- D'après la Norme NF X 46 035 juin 2021 relative au repérage plomb- Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de la construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	HEURESIS	
Modèle de l'appareil	Pb200i	
N° de série de l'appareil	1274	
Nature du radionucléide	57 Co	
Date du dernier chargement de la source	14/02/2023	Activité à cette date et durée de vie : 185 MBq - 14/02/2025
Autorisation ASN (DGSNR)	N° CODEP-MRS-2023-043549	Date d'autorisation 28/07/2023
	Date de fin de validité de l'autorisation : sans objet	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	M BOUDSOCQ Edouard	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	M. BOUDSOCQ Edouard	

Étalon : THERMOFISHER, SRM 2574, 0.71 mg/cm² ±0.08 et SRM 2575, 0.31 ±0.02

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	02/08/2023	0.28 (+/-0.07)
Etalonnage sortie	726	02/08/2023	0.31(+/-0.06)
Etalonnage entrée	1	02/08/2023	0.71 (+/- 0.06)
Etalonnage sortie	726	02/08/2023	0.73 (+/-0.06)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Hall
 Rez de chaussée - Escaliers vers 1er étage
 Rez de chaussée - Dégagement sous escaliers
 Rez de chaussée - Local Cumulus
 Rez de chaussée - Réserve
 Rez de chaussée - Salle d'eau WC
 Rez de chaussée - Mezzanine sur SdE WC
 Rez de chaussée - Surface de Vente

1er étage - Escaliers vers 2ème étage
 2ème étage - Palier 2
 2ème étage - Cuisine
 2ème étage - Dégagement
 2ème étage - Chambre 1
 2ème étage - Salle de Douche
 2ème étage - Wc
 2ème étage - Chambre 2

1er étage - Palier
1er étage - Cuisine
1er étage - Dégagement
1er étage - Chambre 1
1er étage - Wc
1er étage - Salle de Douche
1er étage - Chambre 2
1er étage - Séjour
1er étage - Placard

2ème étage - Séjour/Salon
2ème étage - Escaliers vers 3ème étage
3ème étage - Cuisine/Salle à manger
3ème étage - Dégagement
3ème étage - Chambre 1
3ème étage - Wc
3ème étage - Salle de Douche
3ème étage - Chambre 2
3ème étage - Séjour
3ème étage - Placard cumulus

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de repérage sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de repérage qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de repérage impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de repérage (UR) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UR et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de repérage, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de repérage (UR) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb.

NOTE : Une unité de repérage (UR) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Rez de chaussée - Hall

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
3					partie haute (> 1 m)	0,23	
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	
5					partie haute (> 1 m)	0,04	
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
7					partie haute (> 1 m)	0,49	
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	9,8	
9					partie haute (> 1 m)	8,8	
10	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,67	
11					partie haute (> 1 m)	0,64	
12	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
13					partie haute (> 1 m)	0,09	
14	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,16	
15					partie haute (> 1 m)	0,23	
16	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,04	
17					partie haute (> 1 m)	0,66	
18	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
19					partie haute (> 1 m)	0,21	
20	J	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	11,3	
21					partie haute (> 1 m)	10,9	
22	K	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
23					partie haute (> 1 m)	0,14	
24		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,59	
25					mesure 2	0,32	
26	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	9,2	
27					partie haute (> 1 m)	9,7	
28	A	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,1	
29					partie haute (> 1 m)	8,9	
30	E	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	5,6	
31					Huisserie	4,1	
32	G	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	9,9	
33					Huisserie	10,3	

Rez de chaussée - Escaliers vers 1er étage

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
34		CONTRE-Marches	Platre	peinture	mesure 1	2,7	
35					mesure 2	2,9	
36		Ballustres	Métal	peinture	mesure 1	7,7	
37					mesure 2	8,2	
38		Limon	Inconnu	Peinture	mesure 1	5,4	
39					mesure 2	5,9	

Rez de chaussée - Dégagement sous escaliers

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
40	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
41					partie haute (> 1 m)	0,31	
42	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	
43					partie haute (> 1 m)	0,23	

44	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,47	
45					partie haute (> 1 m)	0,02	
46	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
47					partie haute (> 1 m)	0,53	
48		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,23	
49					mesure 2	0,18	
50	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	5,6	
51					Huisserie	4,1	

Rez de chaussée - Local Cumulus

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
52		Sol	Inconnu	Ciment	mesure 1	0,29	
53					mesure 2	0,6	
54	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
55					partie haute (> 1 m)	0,29	
56	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,56	
57					partie haute (> 1 m)	0,66	
58	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
59					partie haute (> 1 m)	0,38	
60	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,58	
61					partie haute (> 1 m)	0,02	
62	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
63					partie haute (> 1 m)	0,5	
64	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,16	
65					partie haute (> 1 m)	0,02	
66		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,13	
67					mesure 2	0,29	
68	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	9,9	
69					Huisserie	7,2	
70	D	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	4,8	
71					Huisserie	5,1	
72	D	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	5,5	
73	D	Grille Défense (GD1)	Metal	Peinture	mesure 1	7,1	
74					mesure 2	6,2	

Rez de chaussée - Réserve

Nombre d'unités de diagnostic : 22

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
75	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
76					partie haute (> 1 m)	0,44	
77	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
78					partie haute (> 1 m)	0,35	
79	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,38	
80					partie haute (> 1 m)	0,05	
81	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,27	
82					partie haute (> 1 m)	0,25	
83	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,03	
84					partie haute (> 1 m)	0,53	
85	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
86					partie haute (> 1 m)	0,3	
87		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,48	
88					mesure 2	0,67	
89	D	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,1	
90					Huisserie	0,35	
91	D	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,81	

92					Huisserie	0,21	
93					partie mobile	4,7	
94	E	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	Huisserie	4,4	
95					partie mobile	5,1	
96	E	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	Huisserie	3,9	
97					partie basse (< 1 m)	1,8	
98					partie haute (> 1 m)	1,6	
99					partie basse (< 1 m)	2,1	
100	E	Volet extérieur (F2)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	1,8	
101					mesure 1	5,1	
102	D	Grille de Défense (GD1)	Métal	Peinture	mesure 2	4,8	
103					partie mobile	4,7	
104	E	Porte-Fenêtre intérieure (PF1)	Bois	Peinture	Huisserie	6,8	
105					partie mobile	9,9	
106	E	Porte-Fenêtre extérieure (PF1)	Bois	Peinture	Huisserie	7,0	
107					partie basse (< 1 m)	4,4	
108					partie haute (> 1 m)	3,8	
109					partie basse (< 1 m)	5,5	
110	E	Volet extérieur (PF1)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	4,1	
111					mesure 1	5,00	
112	F	Huisserie (H3)	Bois	peinture	mesure 2	4,8	
113					mesure 1	1,8	
114	F	Fenêtre intérieure (F4)	Bois	Peinture	mesure 2	1,7	
115					partie basse (< 1 m)	0,16	
116	F	Porte (P1)	Bois	vernis	partie haute (> 1 m)	0,05	
117					partie basse (< 1 m)	4,8	
118	F	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	5,6	

Rez de chaussée - Salle d'eau WC

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
119					Murs	.3	
120	A	Mur	Plâtre	Peinture	Murs	0,25	
121					Murs	.2	
122	B	Mur	Plâtre	Peinture	Murs	0,32	
123					Murs	.1	
124	C	Mur	Plâtre	Peinture	Murs	0,46	
125					partie mobile	0,56	
126	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Vernis	Huisserie	0,6	
127					partie mobile	0,31	
128	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Vernis	Huisserie	0,11	
129					mesure 1	4,5	
130	D	Grille Défense (GD1)	Métal	Peinture	mesure 2	4,9	

Rez de chaussée - Mezzanine sur SdE WC

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
131					mesure 1	0,68	
132					mesure 2	0,44	
133					partie basse (< 1 m)	0,27	
134	A	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,16	
135					partie basse (< 1 m)	0,6	
136	B	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,32	
137					partie basse (< 1 m)	0,32	
138	C	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,38	
139	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	

140					partie haute (> 1 m)	0,62	
141	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,06	
142					partie haute (> 1 m)	0	
-		Marches	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Surface de Vente

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	plâtre - agglom. ciment - lambris bois	peinture - brut - peinture	Non mesurée	-	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre - agglom. ciment - lambris bois	peinture - brut - peinture	Non mesurée	-	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre - agglom. ciment - lambris bois	peinture - brut - peinture	Non mesurée	-	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre - agglom. ciment - lambris bois	peinture - brut - peinture	Non mesurée	-	Partie non visée par la réglementation
143		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,44	
144					mesure 2	0,44	
145	B	Fenêtre intérieure (PF1)	bois	Peinture	partie mobile	4,7	
146					Huisserie	3,8	
147	B	Fenêtre extérieure (PF1)	bois	Peinture	partie mobile	5,3	
148					Huisserie	3,1	
149	B	Volet intérieur (PF1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	1,8	
150					partie haute (> 1 m)	2,1	
151	B	Volet extérieur (PF1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	2,2	
152					partie haute (> 1 m)	2,3	

1er étage - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
153	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
154					partie haute (> 1 m)	0,37	
155	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,36	
156					partie haute (> 1 m)	0,61	
157	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,51	
158					partie haute (> 1 m)	0,16	
159	B	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	9,4	
160					Huisserie	10,8	

1er étage - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 18

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
161	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
162					partie haute (> 1 m)	0,36	
163	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	11,1	
164					partie haute (< 1 m)	0,67	
165	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
166					partie haute (> 1 m)	0,53	
167	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
168					partie haute (> 1 m)	0,32	

169	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
170					partie haute (> 1 m)	0,32	
171	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	10,9	
172		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,04	
173					mesure 2	0,33	
174	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	7,7	
175					Huisserie	8,1	
176	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	5,7	
177					Huisserie	4,4	
178	A	Porte Placard (PL1)	bois	Peinture	intérieure	11,8	
179	A	Porte Placard (PL1)	bois	Peinture	extérieur	1,8	
180	A	Porte Placard (PL2) (PL2)	Bois	Peinture	Intérieur	9,9	
181					Extérieur	2,1	
182	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	9,7	
183					Huisserie	4,8	
184	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	5,5	
185					Huisserie	4,0	
186	C	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	5,5	
187					partie haute (> 1 m)	5,9	
188	C	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,0	
189					partie haute (> 1 m)	7,3	
190	C	Allège (A1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	9,2	
191					mesure 2	8,8	
192	C	Embrasure	Plâtre	Peinture	mesure 1	8,4	
193					mesure 2	6,5	

1er étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
194	A	Mur	Plâtre	Peinture	Non mesurée	.1	
195	B	Mur	Plâtre	Peinture	Non mesurée	.2	
196	C	Mur	Plâtre	Peinture	Non mesurée	.1	
197	D	Mur	Plâtre	Peinture	Non mesurée	.1	
198		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,41	
199					mesure 2	0,18	
200	B	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,33	
201					extérieur	0,56	
202	C	Porte (P2)	bois	peinture	intérieure	0,06	
203					extérieur	0,49	
204	C	Porte (P3)	bois	peinture	intérieure	0,1	
205					extérieur	0,54	
206	D	Porte (P4)	bois	peinture	intérieure	0,63	
207					extérieur	0,39	

1er étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
208	A	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.3	
209					Murs	0,35	
210	B	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.1	
211					Murs	0,59	
212	C	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.2	
213					Murs	0,42	
214	D	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.15	
215					Murs	0,53	
216	E	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.12	

217					Murs	0,32	
218					Murs	.05	
219	F	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,32	
220					mesure 1	0,09	
221		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0,45	
222					intérieure	0,21	
223	A	Porte (P1)	bois	peinture	extérieur	0,56	
224					partie mobile	7,7	
225	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Huisserie	9,1	
226					partie mobile	8,2	
227	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Huisserie	4,0	
228					partie basse (< 1 m)	8,8	
229	D	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	6,1	
230					partie basse (< 1 m)	7,0	
231	D	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	8,9	
232					mesure 1	9,1	
233	D	Allège (A1)	plâtre	Peinture	mesure 2	8,3	
234					mesure 1	0,33	
235	C	CHEMINEE	MARBRE - Métal	Peinture	mesure 2	0,54	

1er étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
236					partie basse (< 1 m)	0,6	
237	A	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,15	
238					partie basse (< 1 m)	0,14	
239	B	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,39	
240					partie basse (< 1 m)	0,29	
241	C	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,64	
242					partie basse (< 1 m)	0,59	
243	D	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,53	
244					mesure 1	0,51	
245		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0,51	
246					intérieure	0,66	
247	A	Porte (P1)	bois	peinture	extérieur	0,68	

1er étage - Salle de Douche

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
248					Murs	.3	
249	A	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,09	
250					Murs	.1	
251	B	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,16	
252					Murs	.2	
253	C	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,53	
254					Murs	.3	
255	D	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,38	
256					Murs	.1	
257	E	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,27	
258					Murs	.2	
259	F	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,36	
260					mesure 1	0,31	
261		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0,42	
262					intérieure	0,41	
263	A	Porte (P1)	bois	peinture	extérieur	0,53	

1er étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
264	A	Plinthes	plâtre	Bois	mesure 1	0,08	
265					mesure 2	0,56	
266		Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
267					partie haute (> 1 m)	0,13	
268	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
269					partie haute (> 1 m)	0,14	
270	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,56	
271					partie haute (> 1 m)	0,07	
272	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	
273					partie haute (> 1 m)	0,33	
274	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,03	
275					partie haute (> 1 m)	0,34	
276	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,53	
277					partie haute (> 1 m)	0,44	
278		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,46	
279					mesure 2	0,42	
280	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,02	
281					extérieure	0,7	
282	C	CHEMINEE	MARBRE - Métal	PEINTURE	mesure 1	0,31	
283					mesure 2	0,31	
284	E	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	7,7	
285					Huisserie	8,1	
286	E	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	9,1	
287					Huisserie	4,0	
288	E	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	8,8	
289					partie haute (> 1 m)	6,2	
290	E	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,0	
291					partie haute (> 1 m)	5,5	
292	E	Allège (A1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	9,2	
293					mesure 2	8,7	

1er étage - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 27

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
294		Plinthes	plâtre	Bois	mesure 1	0,49	
295					mesure 2	0,12	
296	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
297					partie haute (> 1 m)	0,01	
298	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,15	
299					partie haute (> 1 m)	0,09	
300	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,19	
301					partie haute (> 1 m)	0,38	
302	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,51	
303					partie haute (> 1 m)	0,08	
304	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,08	
305					partie haute (> 1 m)	0,18	
306		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,58	
307					mesure 2	0,03	
308	A	CHEMINEE EMBRASURE FOYER	Métal	Peinture	mesure 1	4,4	
309					mesure 2	3,9	
310	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	4,8	
311					Huisserie	3,1	

312	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	5,5	
313					Huisserie	4,0	
314	C	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	3,2	
315					partie haute (> 1 m)	5,1	
316	C	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,0	
317					partie haute (> 1 m)	7,3	
318	C	Allège (A1)	plâtre	Peinture	mesure 1	3,9	
319					mesure 2	5,6	
320	C	GARDE CORPS (GC1)	Métal	Peinture	mesure 1	6,1	
321					mesure 2	5,8	
322	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	5,5	
323					Huisserie	3,1	
324	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	4,0	
325					Huisserie	4,0	
326	C	Volet intérieur (F2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	4,8	
327					partie haute (> 1 m)	6,6	
328	C	Volet extérieur (F2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,0	
329					partie haute (> 1 m)	6,1	
330	C	Allège (A2)	plâtre	Peinture	mesure 1	5,3	
331					mesure 2	4,1	
332	C	GARDE CORPS (G2)	Métal	peinture	mesure 1	4,9	
333					mesure 2	5,8	
334	C	Fenêtre intérieure (F3)	bois	Peinture	partie mobile	7,7	
335					Huisserie	5,3	
336	C	Fenêtre extérieure (F3)	bois	Peinture	partie mobile	4,0	
337					Huisserie	4,9	
338	C	Volet intérieur (F3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	3,2	
339					partie haute (> 1 m)	4,3	
340	C	Volet extérieur (F3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	4,4	
341					partie haute (> 1 m)	3,0	
342	C	Allège (A3)	plâtre	Peinture	mesure 1	6,6	
343					mesure 2	5,9	
344	C	GARDE CORPS (GC3)	Métal	peinture	mesure 1	4,4	
345					mesure 2	4,1	
346	D	PLACARD (PL1)	Bois	Peinture	mesure 1	8,2	
347					mesure 2	8,8	

1er étage - Escaliers vers 2ème étage

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Marches	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-		Nez de Marche	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement
348	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
349					partie haute (> 1 m)	0,49	
350	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
351					partie haute (> 1 m)	0,28	
352	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
353					partie haute (> 1 m)	0,39	
354		Plafond	Métal	peinture	mesure 1	0,21	
355					mesure 2	0,43	

2ème étage - Palier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
356	B	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	5,1	
357					extérieur	7,3	

2ème étage - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
358	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	
359					partie haute (> 1 m)	0,35	
360	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	
361					partie haute (> 1 m)	0,24	
362	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,53	
363					partie haute (> 1 m)	0,53	
364	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
365					partie haute (> 1 m)	0,23	
366	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
367					partie haute (> 1 m)	0,34	
368	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	8,1	
369					partie haute (> 1 m)	9,9	
370		Plafond	Métal	peinture	mesure 1	0,33	
371					mesure 2	0,18	
372	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	6,5	
373					extérieur	7,1	
374	C	HUISSERIE (H1)	Bois	Peinture	mesure 1	3,9	
375					mesure 2	4,1	
376	B	PLACARD (PL1)	Bois	Peinture	EXTERIEUR	0	
377					INTERIEUR	2,1	
378	F	PLACARD (PL2)	Bois	Peinture	EXTERIEUR	0,8	
379					INTERIEUR	2,3	
380	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	2,9	
381					Huisserie	3,1	
382	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	4,0	
383					Huisserie	3,3	
384	D	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	3,6	
385					partie haute (> 1 m)	4,1	
386	D	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	4,9	
387					partie haute (> 1 m)	3,0	
388	D	Allège (A1)	plâtre	Peinture	mesure 1	6,3	
389					mesure 2	5,9	
390	D	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	4,5	
391					mesure 2	3,9	

2ème étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
392	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	

393					partie haute (> 1 m)	0,32	
394					partie basse (< 1 m)	0,12	
395	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,38	
396					partie basse (< 1 m)	0,22	
397	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,04	
398					partie basse (< 1 m)	0,09	
399	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,63	
400					mesure 1	0,33	
401		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,5	
402					intérieure	0,59	
403	B	Porte (P1)	bois	peinture	extérieur	0,51	
404					intérieure	0,43	
405	C	Porte (P2)	bois	peinture	extérieur	0,11	
406					intérieure	0,62	
407	C	Porte (P3)	bois	peinture	extérieur	0,59	
408					intérieure	0,64	
409	D	Porte (P4)	bois	peinture	extérieur	0,36	

2ème étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
410					partie basse (< 1 m)	0,7	
411	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,12	
412					partie basse (< 1 m)	0,22	
413	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,23	
414					partie basse (< 1 m)	0,5	
415	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,07	
416					partie basse (< 1 m)	0,58	
417	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,69	
418					partie basse (< 1 m)	0	
419	E	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,67	
420					mesure 1	0,5	
421		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,26	
422					intérieure	0,65	
423	A	Porte (P1)	bois	peinture	extérieur	0,15	
424					partie mobile	2,1	
425	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Huisserie	2,3	
426					partie mobile	5,5	
427	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Huisserie	4,7	
428					partie basse (< 1 m)	3,3	
429	D	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	3,9	
430					partie basse (< 1 m)	4,1	
431	D	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	3,0	

2ème étage - Salle de Douche

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
432					Murs	.2	
433	A	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,05	
434					Murs	.1	
435	B	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,16	
436					Murs	.2	
437	C	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,02	
438					Murs	.3	
439	D	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,58	
440	E	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.1	

441					Murs	0,22	
442	F	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.3	
443					Murs	0,25	
444					mesure 1	0,3	
445		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 2	0,53	
446	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,37	
447					extérieur	0,58	
448					partie mobile	0,15	
449		Fenêtre intérieure (F1)	bois	vernis	Huisserie	0,37	
450		Fenêtre extérieure (F1)	bois	vernis	partie mobile	0,48	
451					Huisserie	0,21	

2ème étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
452	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,56	
453					partie haute (> 1 m)	0,11	
454	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
455					partie haute (> 1 m)	0,36	
456	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,31	
457					partie haute (> 1 m)	0,25	
458	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,54	
459					partie haute (> 1 m)	0,54	
460		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6	
461					mesure 2	0,68	
462	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,58	
463					extérieur	0,6	

2ème étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
464		Plinthes	plâtre	Bois	mesure 1	0,56	
465					mesure 2	0,11	
466	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	
467					partie haute (> 1 m)	0,62	
468	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,15	
469					partie haute (> 1 m)	0,51	
470	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,57	
471					partie haute (> 1 m)	0,46	
472	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
473					partie haute (> 1 m)	0,65	
474	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,43	
475					partie haute (> 1 m)	0,46	
476	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
477					partie haute (> 1 m)	0,58	
478		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,37	
479					mesure 2	0,28	
480	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,48	
481					extérieur	0,15	
482	E	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	5,5	
483					Huisserie	4,8	
484	E	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	2,6	
485					Huisserie	3,9	
486	E	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	1,9	
487					partie haute (> 1 m)	3,3	
488	E	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	3,1	

489					partie haute (> 1 m)	3,0	
490					mesure 1	5,9	
491	E	Allège (A1)	plâtre	Peinture	mesure 2	4,7	
492					mesure 1	4,3	
493	E	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 2	3,9	
494					mesure 1	1,9	
495	D	CHEMINEE (CH)	MARBRE - Métal	peinture	mesure 2	2,1	

2ème étage - Séjour/Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 30

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
496		Plinthes	plâtre	Bois	mesure 1	0,02	
497					mesure 2	0,62	
498	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,08	
499					partie haute (> 1 m)	0,44	
500	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,67	
501					partie haute (> 1 m)	0,65	
502	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
503					partie haute (> 1 m)	0,23	
504	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,61	
505					partie haute (> 1 m)	0,7	
506	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,61	
507					partie haute (> 1 m)	0,11	
508		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,08	
509					mesure 2	0,53	
510	A	CHEMINEE (CH1)	MARBRE - Métal	peinture	mesure 1	5,5	
511					mesure 2	4,1	
512	D	Placard (PL1)	Bois	Peinture	mesure 1	1,9	
513					mesure 2	2,3	
514	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	4,4	
515					Huisserie	3,2	
516	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	2,9	
517					Huisserie	4,1	
518	C	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	2,9	
519					partie haute (> 1 m)	3,2	
520	C	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	2,6	
521					partie haute (> 1 m)	3,0	
522	C	Allège (A1)	plâtre	Peinture	mesure 1	3,9	
523					mesure 2	4,7	
524	C	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	4,1	
525					mesure 2	4,8	
526	C	Garde Corps (GC1)	Métal	Peinture	mesure 1	3,8	
527					mesure 2	3,2	
528	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	5,1	
529					Huisserie	4,7	
530	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	3,3	
531					Huisserie	4,9	
532	C	Volet intérieur (F2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	2,9	
533					partie haute (> 1 m)	2,5	
534	C	Volet extérieur (F2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	3,9	
535					partie haute (> 1 m)	3,0	
536	C	Allège (A2)	plâtre	Peinture	mesure 1	5,9	
537					mesure 2	4,3	
538	C	Embrasure (E2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	6,1	

539					mesure 2	4,3	
540					mesure 1	4,4	
541	C	Garde Corps (GC2)	Métal	peinture	mesure 2	3,9	
542					partie mobile	3,8	
543	C	Fenêtre intérieure (F3)	bois	Peinture	Huisserie	4,6	
544					partie mobile	3,0	
545	C	Fenêtre extérieure (F3)	bois	Peinture	Huisserie	3,9	
546					partie basse (< 1 m)	2,9	
547	C	Volet intérieur (F3)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	2,1	
548					partie basse (< 1 m)	3,6	
549	C	Volet extérieur (F3)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	3,0	
550					mesure 1	4,4	
551	C	Allège (A3)	plâtre	Peinture	mesure 2	3,2	
552					mesure 1	3,8	
553	C	Embrasure (E3)	Plâtre	Peinture	mesure 2	3,6	
554					mesure 1	2,9	
555	C	Garde Corps (GC3)	Métal	peinture	mesure 2	3,3	

2ème étage - Escaliers vers 3ème étage

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
556					Murs	.3	
557	A	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,54	
558					Murs	.15	
559	B	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,16	
560					Murs	.3	
561	C	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,51	
562		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,42	
563	VER	Plafond Verrière	Bois	peinture	mesure 2	3,9	
564					intérieure	0,56	
565	B	Porte (P1)	bois	peinture	extérieure	0,5	

3ème étage - Cuisine/Salle à manger

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
566					mesure 1	0,06	
567		Plinthes	plâtre	Bois	mesure 2	0,22	
568					Murs	.3	
569	A	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,02	
570					Murs	.1	
571	B	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,6	
572					Murs	0,13	
573	C	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,62	
574					Murs	.17	
575	D	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,09	
576					Murs	.08	
577	E	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,44	
578					Murs	.18	
579	F	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,56	
580					mesure 1	0,03	
581		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 2	0,48	
582	ETAC	Encadrement trappe accès Combles	Bois	Peinture	mesure 1	7,1	
583					mesure 2	8,2	
584					mesure 1	0,18	
585	V	Vasistas	Métal	Peinture	mesure 2	0,54	
586	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,39	

587					extérieur	0,64	
588	B	Huisserie (H2)	Bois	Peinture	mesure 1	14,1	
589					mesure 2	12,8	
590	F	Huisserie (H3)	Bois	peinture	mesure 1	8,1	
591					mesure 2	9,5	
592	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	8,3	
593					Huisserie	6,0	
594	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	4,2	
595					Huisserie	4,9	
596	C	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	2,9	
597					partie haute (> 1 m)	3,1	
598	C	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	2,3	
599					partie haute (> 1 m)	2,9	

3ème étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
600	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
601					partie haute (> 1 m)	0,01	
602	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,08	
603					partie haute (> 1 m)	0	
604	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
605					partie haute (> 1 m)	0,17	
606	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,12	
607					partie haute (> 1 m)	0,18	
608		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,63	
609					mesure 2	0,46	
610	B	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,58	
611					extérieur	0,44	
612	C	Porte (P2)	bois	peinture	intérieure	0,11	
613					extérieur	0,68	
614	C	Porte (P3)	bois	peinture	intérieure	0,28	
615					extérieur	0,16	
616	D	Porte (P4)	bois	peinture	intérieure	0,57	
617					extérieur	0,65	

3ème étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
618	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,59	
619					partie haute (> 1 m)	0,2	
620	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
621					partie haute (> 1 m)	0,3	
622	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,15	
623					partie haute (> 1 m)	0,11	
624	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
625					partie haute (> 1 m)	0,53	
626		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,6	
627					mesure 2	0,67	
628	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,48	
629					extérieur	0,56	
630	D	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1,8	
631					partie haute (> 1 m)	1,9	
632	D	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1,8	
633					partie haute (> 1 m)	2,1	

3ème étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
634	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,61	
635					partie haute (> 1 m)	0,28	
636	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,07	
637					partie haute (> 1 m)	0,47	
638	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	
639					partie haute (> 1 m)	0,4	
640	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,63	
641					partie haute (> 1 m)	0,66	
642		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,18	
643					mesure 2	0,49	
644	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,14	
645					extérieur	0,47	

3ème étage - Salle de Douche

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
646	A	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.11	
647					Murs	0,19	
648	B	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,27	
649					Murs	0,25	
650	C	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.13	
651					Murs	0,07	
652	D	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,3	
653					Murs	0,25	
654	E	Mur	plâtre	Peinture	Murs	.5	
655					Murs	0,25	
656	F	Mur	plâtre	Peinture	Murs	0,14	
657					Murs	0,49	
658		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,28	
659					mesure 2	0,25	
660	D	Arbalétrier de Croupe (AC1)	bois	peinture	mesure 1	0,51	
661					mesure 2	0,25	
662	A	Porte (P1)	bois	peinture	intérieure	0,07	
663					extérieur	0,06	

3ème étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
664	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
665					partie haute (> 1 m)	0,62	
666	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,64	
667					partie haute (> 1 m)	0,26	
668	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
669					partie haute (> 1 m)	0,6	
670	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,57	
671					partie haute (> 1 m)	0,55	
672		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,14	
673					mesure 2	0,65	
674	B	Volet intérieur (V1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	5,5	
675					partie haute (> 1 m)	4,9	
676	B	Volet extérieur (V1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	5,2	

677					partie haute (> 1 m)	4,3	
678					partie basse (< 1 m)	3,4	
679	C	Volet intérieur (V2)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	4,5	
680					partie basse (< 1 m)	3,9	
681	C	Volet extérieur (V2)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	2,4	
682					mesure 1	35,0	
683	BC	Arbalétrier d'Arrêtier (AA1)	Bois	Peinture	mesure 2	33,8	

3ème étage - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 21

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
684					partie basse (< 1 m)	0,04	
685	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,51	
686					partie basse (< 1 m)	0,25	
687	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,54	
688					partie basse (< 1 m)	0,46	
689	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,32	
690					partie basse (< 1 m)	0,04	
691	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,39	
692					partie basse (< 1 m)	0,51	
693	E	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,03	
694					partie basse (< 1 m)	0,11	
695	F	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,41	
696					mesure 1	0,44	
697	D	Plafond (P1)	Plâtre	peinture	mesure 2	0,07	
698					mesure 1	7,8	
699	CD	Arbalétrier d'Arêtier (AA1)	Bois	Peinture	mesure 2	8,9	
700					mesure 1	0,41	
701	D	Arbalétrier de Croupe (AC1)	bois	peinture	mesure 2	0,39	
702					mesure 1	0,14	
703	C	Allège (A1)	plâtre	Peinture	mesure 2	0,6	
704					mesure 1	0,64	
705	D	Allège (A2)	plâtre	Peinture	mesure 2	0,61	
706					mesure 1	0,47	
707	D	Allège (A3)	plâtre	Peinture	mesure 2	0,46	
708					mesure 1	0,55	
709	D	Allège (A4)	plâtre	Peinture	mesure 2	0,04	
710					partie basse (< 1 m)	5,5	
711	C	Volet intérieur (V1)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	5,9	
712					partie basse (< 1 m)	4,9	
713	C	Volet extérieur (V1)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	6,1	
714					partie basse (< 1 m)	6,8	
715	D	Volet intérieur (V2)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	6,9	
716					partie basse (< 1 m)	5,4	
717	D	Volet extérieur (V2)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	4,5	
718					partie basse (< 1 m)	4,9	
719	D	Volet intérieur (V3)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	4,3	
720					partie basse (< 1 m)	3,9	
721	D	Volet extérieur (V3)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	5,5	
722					partie basse (< 1 m)	5,1	
723	D	Volet intérieur (V4)	bois	peinture	partie haute (> 1 m)	5,6	

724	D	Volet extérieur (V4)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	4,9	
725					partie haute (> 1 m)	6,6	

Constatations diverses :

Néant

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SAIEM de construction de DRAGUIGNAN

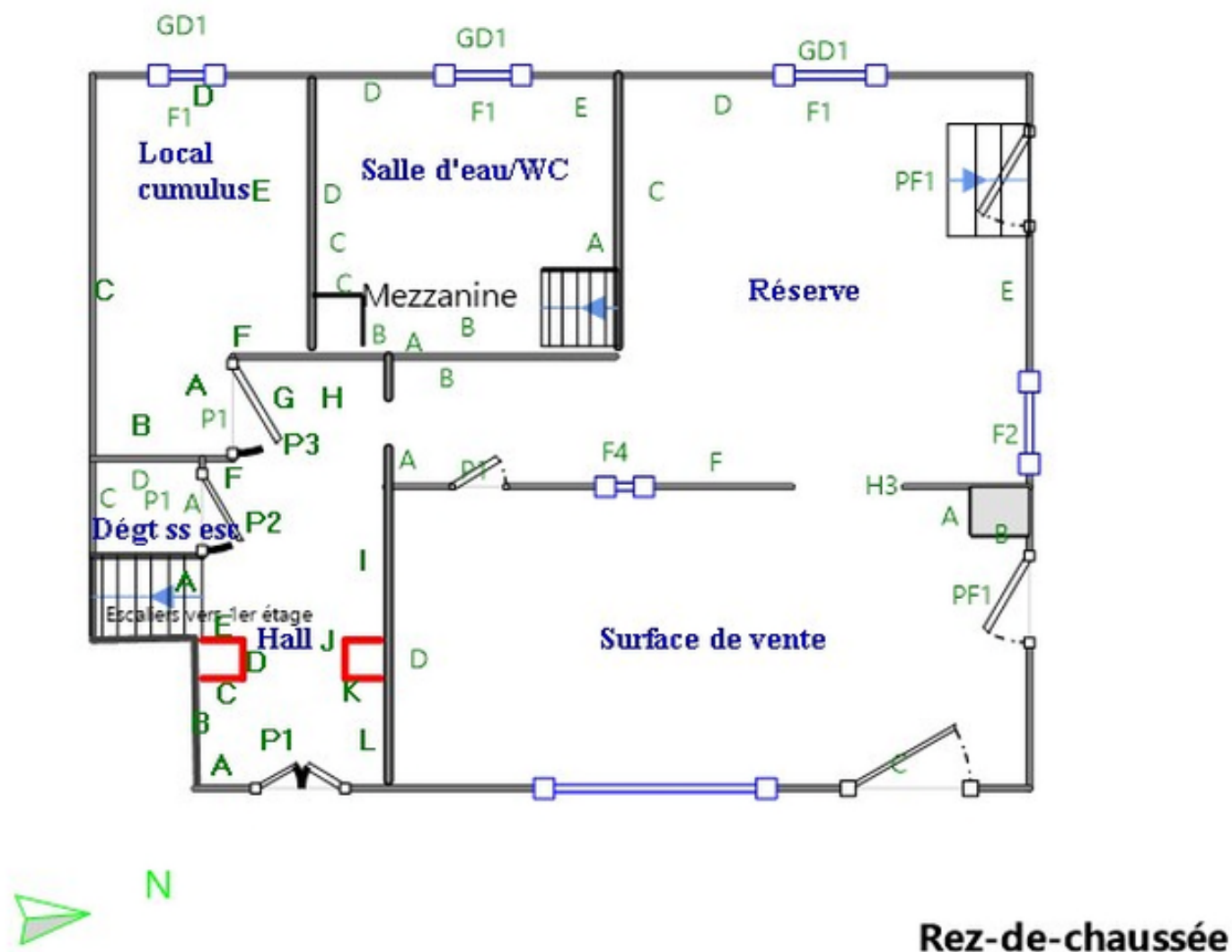
**Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE.CERT - 16, Rue de Villars
57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr).**

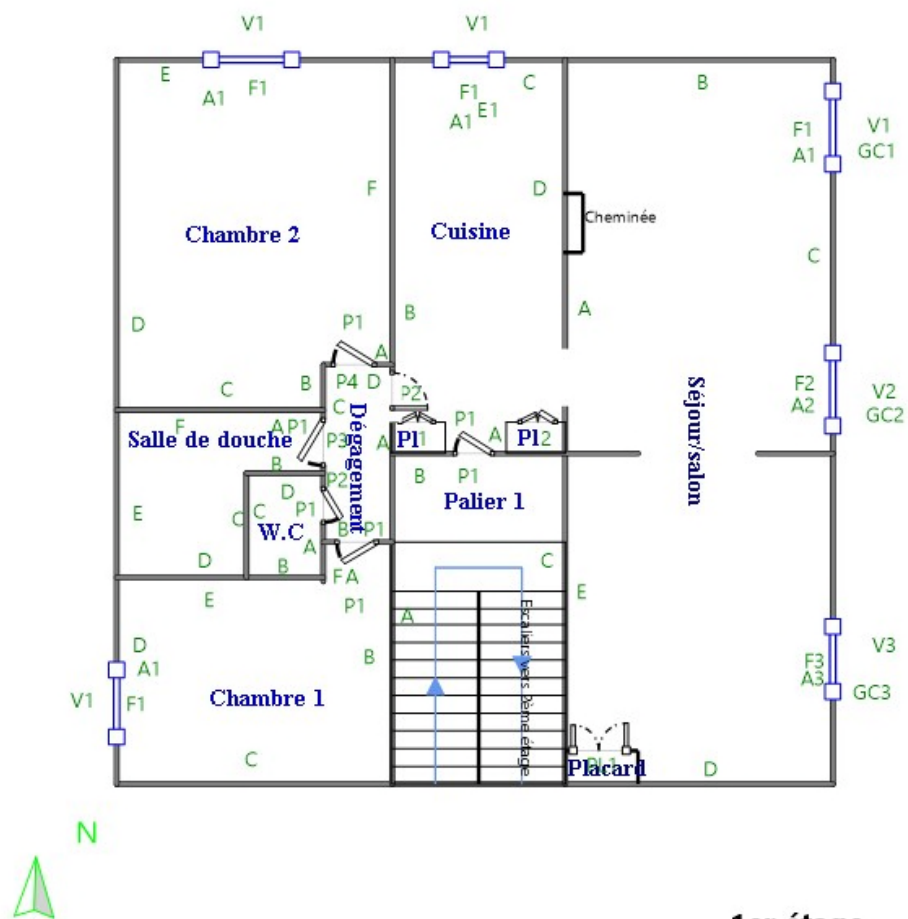
Fait à **DRAGUIGNAN**, le **18/09/2023**

BOUDSOCQ Herve

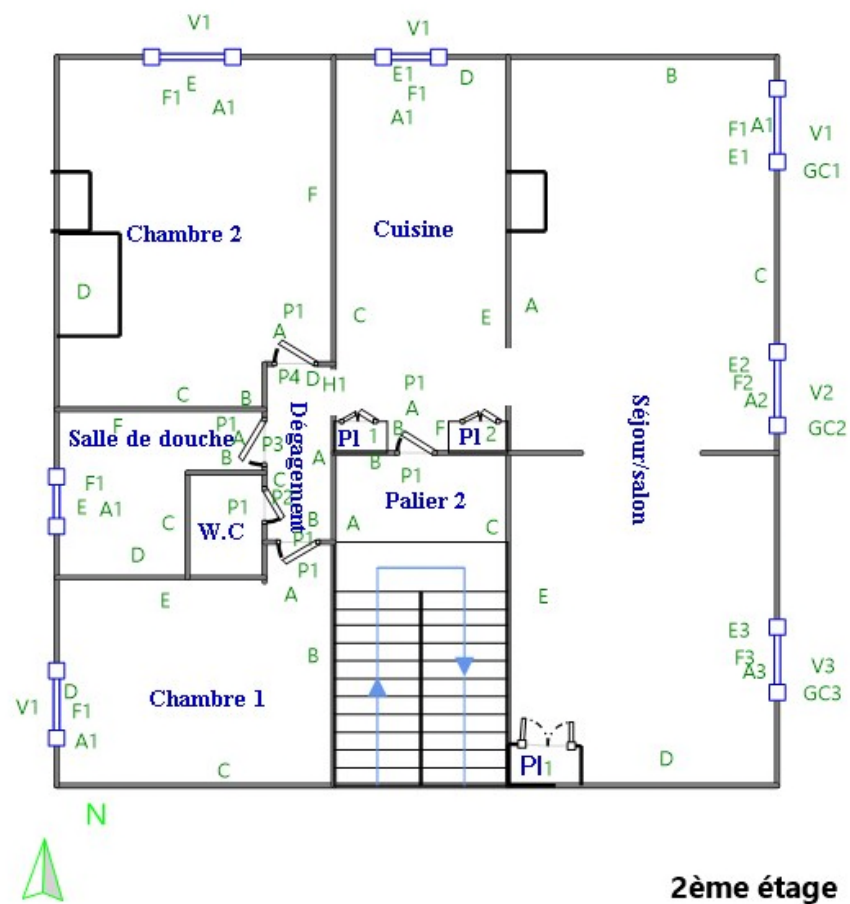


Localisation des mesures sur le croquis de repérage

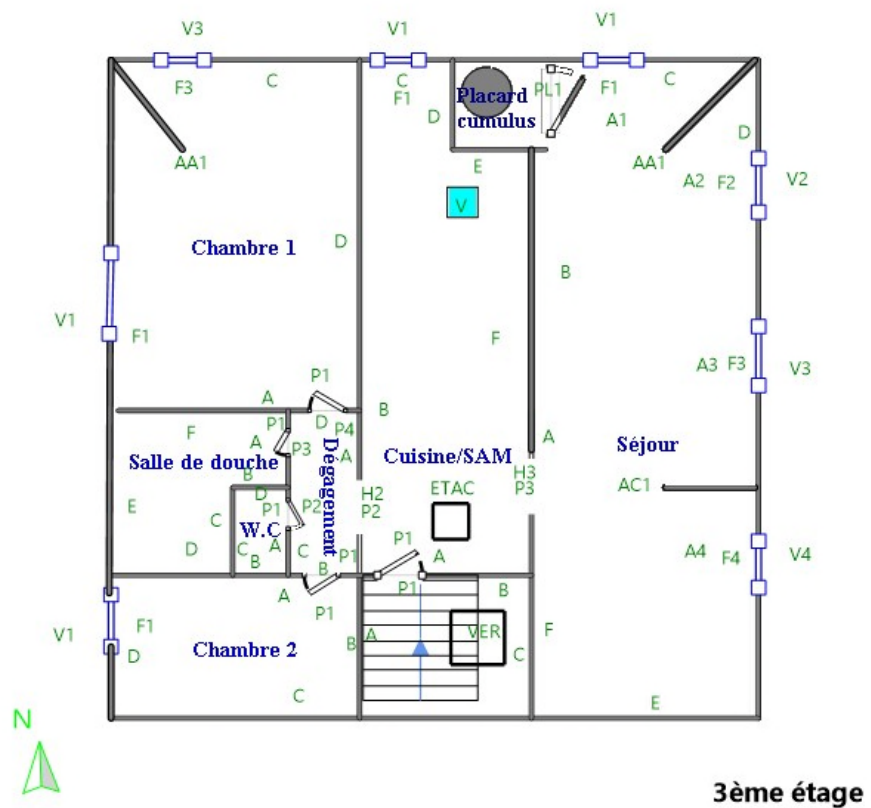




1er étage



2ème étage



3ème étage

Légende : P: Porte ; F: Fenêtre ; PF : porte-fenêtre ; PL : placard ; V : Volet ; Em : Embrasure ; Al : Allège ; H : huisserie ; AC : Arbalétrier de Croupe ; AA : Arbalétrier d'Arrêtier ; GC : Garde Corps ; GD : grille de défense ; CH : Cheminée

Analyses chimiques du laboratoire : Néant.

Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du repérage

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- o en travaillant sans protection,
- o en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- o en se rongant les ongles,
- o en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- o Exploiter le repérage plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- o Remettre le repérage plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - o interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - o rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - o interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - o ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :

Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

Annexe A **(normative)**

Liste de revêtements, matériaux et produits qu'il est recommandé de rechercher

A.1 Généralités

Au cours d'opérations de rénovation/réhabilitation ou de démolition, maintenance et entretien de bâtiments, deux types de matériaux peuvent être rencontrés :

- plomb métal (canalisation d'eau en plomb, nappe isolante, ornements, revêtements d'étanchéité en plomb : tables, bavettes, couvre-joints, solins, noquets...);
- peintures plombifères sur tout support (bois, plâtre, métal, ciment,...).

Le plomb peut être présent, principalement, sous forme de :

- hydrocarbonate de plomb (céruse) et sulfate de plomb dans les peintures de décoration notamment ;
- oxyde de plomb (minium) dans les peintures anticorrosion sur supports métalliques principalement ;
- acétate de plomb comme siccatif de peinture ou vernis ;
- chromates de plomb (pigments intégrés dans des formulations de peinture) ;
- plomb métallique.

A.2 Revêtements

- Peintures ;
- enduits ;
- vernis ;
- papiers (comprenant une feuille de plomb contrecollée) ;
- tissus muraux peints ;
- colle (surtout en utilisation au sein de monuments historiques pour des toiles marouflées).

A.3 Autres matériaux et produits

- Feuilles de plomb laminé :
 - couverture ;
 - accessoires de couverture ou d'étanchéité (exemple: bavette/couvertine/évacuations d'eaux pluviales/ cuvelage de douche, ...);
 - isolation phonique ;

NF X 46-035

- canalisations en plomb (gaz, eau) ;
- sertissage de vitraux ;
- câbles gainés de plomb ;
- éléments décoratifs en plomb (sculptures, statues) ;
- etc.

NOTE Sur la base d'une étude du CSTB¹, 1994 peut être retenue comme date au-delà de laquelle la présence de plomb dans les peintures décoratives pour le bâtiment est très peu probable. Après 1994, il peut subsister du plomb dans des peintures techniques, tels que des revêtements anticorrosion ou des peintures de marquages pour le sol ou les murs. Aujourd'hui encore, des composés du plomb peuvent être présents dans certaines peintures techniques. Par exemple, le jaune de sulfochromate de plomb (C.I. pigment yellow 34) et le rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb (C.I. red 104, pigments jaune, orange, rouge vifs) restent utilisables comme pigments dans certaines peintures à usages industriels et professionnels destinées aux surfaces métalliques et au marquage routier.

¹ Étude CSTB : Jean-Paul Lucas et al. 2011. Étude Plomb- Habitat. Contamination par le plomb des logements français abritant au moins un enfant âgé de 6 mois à 6 ans. Rapport final.

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **BOUDSOCQ Hervé**

Sous le numéro : **C2023-SE03-015**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 20/04/2023
Par WE-CERT
Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021